

Des forêts bourguignonnes certifiées FSC®



La marque de la
gestion forestière
responsable

Découvrez nos forêts certifiées FSC®

Des forêts bourguignonnes certifiées FSC

Une forêt certifiée FSC est gérée selon un cadre réglementaire qui favorise la préservation des ressources et valorise le patrimoine naturel.

Afin d'obtenir cette certification, le Groupement pour une Gestion Responsable de Forêts Bourguignonnes s'est constitué en 2006.

Les six membres* de cette association ont uni leur détermination pour obtenir la certification forestière Forest Stewardship Council[®] pour la gestion de 1443 hectares de forêt le 21 octobre dernier. Il s'agit d'une première expérience de ce type en Bourgogne et en même en France sur l'aspect collectif.

A l'occasion d'une conférence de presse organisée

Jeudi 5 avril à 10h
Musée de Bibracte
Saint Léger Sous Beuvray

Marie Claire Tellier, Présidente du Groupement pour une Gestion responsable de Forêts Bourguignonnes, et l'ensemble des membres de l'association présenteront cette démarche.

Les membres du GGRFB :

- EPCC Bibracte
- Ville d'Autun
- Conseil général de la Nièvre
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Groupement de Sauvegarde des Feuillus du Morvan
- Parc Naturel Régional du Morvan

Voir présentation détaillée pages 6 à 11



S'unir pour réussir, une démarche collective unique en France

L' EPCC Bibracte, la Ville d'Autun, le Conseil général de la Nièvre, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, le Groupement de Sauvegarde des Feuillus du Morvan et le Parc Naturel Régional du Morvan ont souhaité se regrouper en association pour la certification de leurs forêts à grande valeur écologique et patrimoniale selon une procédure groupée.

Le Groupement pour une Gestion Responsable de Forêts Bourguignonnes est composé de propriétaires forestiers, soucieux du mode de gestion de leurs forêts. Il permet un travail et une réflexion commune et transversale à l'échelle d'un vaste territoire (Saône-et-Loire – Nièvre). C'est aussi une opportunité pour les petits propriétaires de bénéficier de coûts réduits, mais également d'un soutien technique sur le terrain.

Les membres du groupement se sont engagés dans cette démarche en souhaitant qu'une filière de première et seconde transformation se mette en place rapidement sur le secteur. La majorité des forêts gérées par le groupement sont des forêts publiques très fréquentées par les habitants, les sportifs, les touristes. En outre la plupart abritent des milieux exceptionnels, avec des espèces protégées, et, comme pour la ville d'Autun, des réserves d'eau potable. La gestion appliquée dans ces forêts garantit, voire renforce la préservation du patrimoine et des ressources naturelles. La certification FSC apporte la reconnaissance internationale de cette gestion.

Le Pays de l'Autunois-Morvan et la Région Bourgogne ont soutenu ce projet innovant.

Des années de réflexion

En décembre 2003 acquisition de la forêt de Montmain par la Ville d'Autun (168 ha), le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons (70 ha) et le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan (32 ha).

Une convention pour une gestion proche de la nature est signée par ces trois partenaires. Ce mode de gestion est à la fois rentable économiquement et favorable à la biodiversité (futaie irrégulière, absence de plantations monospécifiques, gestion par pied d'arbre, maintien de vieux arbres et d'arbres à cavités...).



A partir de 2006 : Les rapprochements avec d'autres propriétaires forestiers s'opèrent et les discussions pour une certification FSC débutent. .

En 2006 : Création du groupement qui réunit :

- EPCC Bibracte, gestionnaire de 920ha
- Ville d'Autun, propriétaire de 236 ha
- Conseil général de la Nièvre, propriétaire de 104 ha
- CENB, propriétaire de 70 ha
- GFSFM, propriétaire de 55 ha
- Parc naturel régional du Morvan, propriétaire de 24 ha

Le PNR Morvan entreprendra dès lors un travail de recherche afin que le processus de certification FSC (prise de contact, demande de devis...) puisse se mettre en marche.

Respecter les usages : La forêt « multi-usages »

Au-delà des aspects floristiques et faunistiques, la norme FSC prend aussi en compte l'ensemble des spécificités et des usages (eau, chasse, randonnées, archéologie...). Pour cela, des audits de terrain ont été réalisés et 50 groupes d'intérêt ont été consultés parmi lesquels :

- Service régional de l'archéologie (SRA)
- Fédérations de chasse
- Fédérations de randonnée pédestre
- Association Guides en Morvan
- Société d'Histoire Naturelle d'Autun
- Collectivités (mairies, Conseils Généraux, Conseil Régional, Communautés de communes).
- Autun Morvan Ecologie
- France Nature Environnement
- World Wildlife Fund

Le maintien des fonctionnalités liées à ces usages est pris en compte lors de la certification.

Et Demain ?

Il est certain que cette labellisation est un tremplin pour de futures actions. La certification des bois est le premier maillon de toute la chaîne du bois, depuis la forêt jusqu'aux utilisateurs.

On peut déjà envisager que l'association GGRBF continuera de travailler pour élargir et faire connaître cette initiative à d'autres propriétaires forestiers et surtout à d'autres opérateurs de la filière bois. Ce travail débutera par la promotion et le développement de la



chaîne de contrôle de transformation FSC (exploitant, gestionnaire, scieur, ébéniste, menuiserie) en Morvan et dans toute la Bourgogne. L'objectif étant d'identifier les entreprises intéressées et de créer des liens entre les producteurs de bois FSC de l'association et les entreprises. Cette action sera menée en partenariat avec FSC France

Le label FSC pour nos forêts de quoi s'agit-il ?

« Le but du *Forest Stewardship Council* est de promouvoir une gestion des forêts du globe qui soit environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable, en établissant une série innovante de principes de gestion forestière mondialement reconnue et appliquée »

Cette organisation internationale accrédite les organismes de certification pour garantir la véracité de leurs proclamations. Dans tous les cas, le processus de certification est initié volontairement par le propriétaire ou l'exploitant forestier qui demande les services d'une organisation de certification. Le but du FSC est de promouvoir une gestion vertueuse des forêts en établissant des principes de gestion mondialement reconnus et appliqués parmi lesquelles :

- l'obligation de maintenir la biodiversité et les équilibres écologiques de la forêt,
- le respect des droits des usagers, des obligations d'objectifs de gestion et d'aménagement à long terme,
- la réalisation d'un suivi des rendements des produits forestiers et de l'état de la forêt suite aux différentes opérations de gestion (plantation, coupes, éclaircies ...),
- la mise en place d'un système fiable de traçabilité de la forêt au produit fini.

Le label répond au souci de gérer les ressources de la forêt et des régions qui y sont associées de façon à satisfaire les besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations présentes et à venir. La prise de conscience croissante du public envers les destructions et les dégradations des forêts a conduit un nombre toujours plus important de consommateurs à réclamer que leurs achats de bois et de produits en bois ne contribuent pas à cet état de fait, mais qu'au contraire, ils aident à assurer les ressources de la forêt dans le futur. En réponse à ces demandes, on a assisté à l'émergence de différents systèmes de certification et d'autocertification.

Le label FSC n'est pas seulement un label qui permettra une meilleure commercialisation des produits forestiers. Il s'agit également pour le groupement de préserver leurs bois d'une exploitation intensive et d'assurer un suivi. Pour se faire, les professionnels qui interviennent sur les forêts labellisées suivent régulièrement des stages et



formations dans les domaines de la gestion mais aussi des normes de sécurité.

Qui sont les propriétaires concernés ?

EPCC Bibracte

L'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Bibracte assure la gestion et l'animation du site archéologique de Bibracte, capitale de l'un des principaux peuples gaulois, les Éduens, au I^{er} siècle avant notre ère. Bibracte gère également le Centre archéologique européen, le musée de la Civilisation celtique ainsi que le domaine forestier du Mont-Beuvray, soit près d'un millier d'hectares qui sont gérés pour le compte de leurs propriétaires publics que sont l'État et le Parc naturel régional du Morvan.

Centre de recherche européen pour les études de la civilisation celtique et lieu de formation aux techniques de l'archéologie, Bibracte est également un pôle culturel et touristique structurant participant au développement économique du Morvan.

Des équipes scientifiques d'une dizaine de pays poursuivent chaque année depuis 1985 des programmes de fouilles archéologiques et le site de Bibracte Mont Beuvray accueille environ 80.000 visiteurs chaque année dont 44.000 au musée.

La grande qualité environnementale de la forêt du Mont-Beuvray a été reconnue par l'attribution du label Grand Site de France en 2008, label qui s'ajoute au double classement du site comme Monument historique et comme Site naturel. Les « queules », hêtres aux formes étranges héritées d'anciens plessages de haies, participent à la magie et à l'attractivité du site. La forêt constitue également une ressource économique pour l'EPCC qui en tire notamment les plaquettes forestières alimentant deux chaufferies, pour le musée et pour le Centre de recherche à Glux en Glenne.

Le conseil d'administration de l'EPCC réunit l'Etat, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Nièvre, le Conseil général de la Saône-et-Loire, le Centre des Monuments nationaux et le Parc naturel régional du Morvan. Il est présidé par Jacques Fournet, ancien préfet de la Nièvre. Vincent Guichard est le directeur général de l'EPCC Bibracte. Et c'est Jacques Gorlier, le directeur technique, qui pilote au quotidien la gestion de la forêt.

Contact: Jacques Gorlier
EPCC Bibracte.

Tel:03.85.86.52.35 Site internet: <http://www.bibracte.fr>



Ville d'Autun – Communauté de Communes de l'Autunois

Ville partenaire du Parc naturel régional du Morvan dont elle constitue la porte d'entrée au sud, Autun, 17.000 habitants, est la ville centre d'un territoire d'environ 50.000 habitants organisé dans la Communauté de Communes de l'Autunois qui rassemble 22 communes et le Pays de l'Autunois Morvan qui réunit cinq Communautés de communes. Le maire d'Autun, Rémy Rebeyrotte, est également le président de la Communauté de Communes de l'Autunois.

Autun est Ville d'Art et d'Histoire. Son patrimoine exceptionnel, gallo-romain hérité d'Augustodunum et médiéval, attirent chaque année plus de 300.000 visiteurs

Depuis longtemps, l'environnement et le cadre de vie sont des axes forts des politiques municipales:

- Plan Municipal d'Environnement en 1992,
- Charte d'écologie urbaine en 1997.

En mars 2000, le conseil municipal décide à l'unanimité la rédaction d'un Agenda 21 local qui devient communautaire en 2004. Première ville de sa taille en Bourgogne à avoir mis en service une chaufferie biomasse d'une puissance de 8 MégaWatts (MW) alimentant le réseau de chauffage urbain desservant l'équivalent de 3.500 logements, elle vient de décider de l'installation d'une seconde de 2 MW afin de faire face aux demandes intermédiaires du printemps et de l'automne.

La CCA a adopté en décembre 2011 le nouveau programme d'actions de son Agenda 21 pour les 5 prochaines années. La préservation de la forêt feuillue et des paysages et la protection de la biodiversité figurent parmi ses objectifs prioritaires. L' Agenda 21 local a fixé cinq objectifs dans ce domaine: promouvoir une sylviculture basée sur la régénération naturelle des peuplements, maintenir la place des feuillus dans les forêts de l'Autunois, promouvoir la certification FSC de la forêt, renforcer la fonction récréative des forêts, être exemplaire dans les forêts communales.

Dans la même veine, la CCA a planté en 2011 un verger conservatoire sous les remparts de la vieille ville, participe activement à la journée de l'arbre et a mis en place un programme de gestion raisonnée des espaces verts communautaire, communaux et privés tendant vers le « zéro phyto » et l'économie d'eau.

La ville d'Autun a acquis la forêt de Montmain en 2003, en collaboration avec le Conservatoire des Sites naturels bourguignons et le Groupement forestier pour la sauvegarde des Feuillus du Morvan.

Contact:

Julien Barnay,

Responsable du pôle environnement de la CCA-ville d'Autun

Tél. 03.85.86.64.65

Site internet : <http://www.autun.com>



Conseil général de la Nièvre

Département bourguignon au contact des régions Centre et Auvergne, la Nièvre est bordée par la Loire à l'ouest et la montagne morvandelle à l'est. Faiblement peuplée, elle compte 220 000 habitants pour 6 817 km² (33 habitants au km²). Nevers est son chef-lieu. « Vert Pays des Eaux Vives », la Nièvre possède près de 5 000 kilomètres de rivières et canaux, pas moins de 2 600 étangs recensés et quatre des cinq grands lacs du Morvan, Les Settons, Pannecièrre, Chaumeçon et Saint-Agnan. Elle possède surtout 225.000 hectares de forêt soit environ 1 hectare par habitant, la 4ème forêt feuillue française (la 1ère chênaie de France) et la première forêt de résineux en Bourgogne.

Le Conseil général qui réunit les élus des 32 cantons du département est présidé par Patrice Joly, conseiller général de Montsauche-Les Settons et président du Parc naturel régional du Morvan.

Développant depuis vingt ans une politique active en matière de préservation de la biodiversité et des paysages et de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, le Conseil général de la Nièvre a été l'un des premiers signataires de la charte nationale des Espaces Naturels Sensibles mise en place par l'Assemblée des Départements de France.

Il a institué en 1991 la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) au taux de 1% qui lui a permis de préserver et d'ouvrir au public des sites dont les aspects écologiques et/ou paysagers sont remarquables et reconnus par des inventaires scientifiques et des classements (ZNIEFF, site Natura 2000, site classé, etc...).

Le programme d'intervention du Conseil Général s'appuie sur une liste de 38 sites, déterminée à l'issue d'un inventaire départemental. A l'heure actuelle, le Conseil Général assure la maîtrise foncière de 12 sites représentant au total 400 hectares. Parmi ceux-ci se trouve le site du Mont Préneley et des sources de l'Yonne, d'une surface de 116 ha.

Contact:
Conseil Général de la Nièvre
DEDD - Service Environnement
Tel : 03.86.60.69.41.
Site internet: <http://www.cg58.fr>



Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, nouvelle appellation depuis 2011 du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, est un acteur majeur pour la préservation de la nature et des sites naturels en Bourgogne.

Association reconnue d'intérêt général, ses missions principales sont de protéger, de gérer et de faire découvrir les espaces naturels remarquables.

Le Conservatoire protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il gère actuellement 5.000 ha sur 152 sites dont trois réserves naturelles nationales, du Val de Loire, de la Truchère-Ratenelle et de Bois du Parc. Afin de définir la gestion la plus adaptée pour un site, le Conservatoire procède à des inventaires, des suivis scientifiques et élabore des Plans de Gestion pour définir les actions nécessaires à sa préservation.

Il porte aussi des programmes de préservation des milieux naturels bourguignons (mares, pelouses...) ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble du territoire (Rôle des genêts), mis en œuvre avec un réseau de partenaires.

Le Conservatoire a également un rôle de sensibilisation du public à la protection de la nature: il organise des visites guidées, des chantiers nature ou des sentiers de découverte aménagés; il édite également des ouvrages dont la revue "*Le Sabot de Vénus*" deux fois par an. Intégré à la Fédération nationale des Conservatoires d'Espaces Naturels, le Conservatoire de Bourgogne bénéficie du soutien de l'Europe, de l'Etat, de la Région, des Départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ainsi que des trois Agences de l'Eau intervenant sur le territoire bourguignon.

Réunissant plus de 1200 bénévoles adhérents, le Conservatoire emploie 25 salariés et dispose d'un budget de 1,67 M€. Il est présidé depuis 2006 par le naturaliste Daniel Sirugue.

Contact: Romain Gamelon, directeur
Tél. 03.80.79.25.99.
Site internet: <http://www.cenbourgogne.fr>



Le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan

Le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan (GFSFM) a été fondé en 2003 à l'initiative de l'association environnementale Autun Morvan Écologie pour sauver la forêt de Montmain aux portes d'Autun. Neuf ans plus tard, plus de 400 sociétaires porteurs de parts sont collectivement propriétaires de 170 ha répartis sur neuf forêts à Autun (le Bois de Rivault et Montmain), Alligny, Laizy, Roussillon en Morvan, Villiers, Rémilly et Blismes.

Dirigé par deux co-gérants, Lucienne Haese qui était également présidente d'Autun Morvan Écologie jusqu'en novembre dernier, et Thierry Colin, le GFSFM est fondé sur l'engagement d'une sylviculture au profit des feuillus et des peuplements mélangés (méthode ProSilva), de la biodiversité ainsi que de la lutte contre la fermeture des paysages. Il veut être un modèle de développement durable et une force de propositions et une vitrine de gestion équilibrée et rentable de la forêt.

Ses objectifs sont les suivants:

- Acheter des parcelles qui se distinguent par une grande diversité arbustive et de milieu, devant être protégées d'une exploitation intensive mais également d'acquérir des parcelles de résineux afin d'y réimplanter des feuillus.
- Démontrer qu'une gestion respectueuse de la forêt est rentable (engagement d'une sylviculture)
- Sauver de la coupe rase des peuplements de feuillus ou mélangés, d'un bon avenir, et qui ont un intérêt patrimonial ou paysager
- Ralentir et pourquoi pas bloquer l'évolution inquiétante de l'énrésinement des forêts du Morvan
- Avoir une position de propriétaire auprès des instances forestières.

Les forêts du groupement sont gérées avec des méthodes proches de la nature, régénération naturelle, mélange d'essences, irrégularité des âges, arbres morts. Les coupes réalisées par pied d'arbre dans les forêts du groupement passent quasiment inaperçues grâce à l'aide d'un expert forestier, spécialiste de la futaie irrégulière, chargé de sélectionner les arbres qui seront coupés et de suivre les travaux de bûcheronnage.

Le traitement irrégulier permet d'avoir un revenu constant et de capitaliser des arbres d'avenir, tout en respectant les milieux forestiers.

La Fondation Terre humaine (fondation suisse) est associée au GFSFM et a participé à l'achat de la 7e forêt.



Contact:
Lucienne Haese, gérante GFSFM.
Tel.: 03.85.86.26.02.
Site internet: <http://sauvegardeforets-morvan.com>

Le Parc Naturel régional du Morvan

Au coeur de la Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan, créé en 1970, réunit aujourd'hui 117 communes et quatre villes partenaires des départements de la Nièvre, Saône-et-Loire, Côte d'Or et Yonne. Sa superficie est de 281 400 hectares et sa population est de 72.000 habitants, villes portes comprises.

Les orientations du Parc et les actions et les moyens pour atteindre ces orientations sont rassemblés dans une Charte, contrat engageant pour 12 ans les collectivités, communes et intercommunalités, les départements, la Région ainsi que l'Etat.

L'organisme de gestion est le syndicat mixte qui regroupe des élus représentants des communes adhérentes, les départements, la région, ainsi que les représentants de l'Etat. Avec l'aide d'une équipe de techniciens, il applique les orientations de la charte.

Il est présidé par Patrice Joly, conseiller général de Montsauche-Les Settons qui est également président du Conseil général de la Nièvre.

Le label Parc naturel régional témoigne d'un territoire rural qui présente une identité forte, au patrimoine naturel et culturel riche, mais à l'équilibre fragile. L'enjeu de la politique du Parc consiste donc à favoriser un développement durable des piliers de l'économie morvandelle, agriculture, forêt et tourisme tout en préservant les ressources, la biodiversité et les paysages.

La forêt s'impose depuis des siècles dans le paysage, l'économie, la vie quotidienne, la culture et l'imaginaire des Morvandiaux. Aujourd'hui elle couvre en moyenne 50 % du territoire du Parc naturel régional du Morvan, avec des taux atteignant 85 % sur les communes du Morvan central.

Sa nature a profondément évolué depuis un demi-siècle avec un enrésinement massif, favorisé par le Fonds forestier national à partir des années 1950, qui atteint aujourd'hui un taux de 50%. Le Parc naturel régional du Morvan a signé dès 2004 avec les propriétaires forestiers et les communes forestières une « Charte forestière » pour une « gestion forestière durable et le développement du territoire », dont la mise en oeuvre associe de nombreux partenaires de l'ensemble de la filière. La Charte a été renouvelée une première fois en 2008. Une nouvelle version, associant les industriels des 1^{ère} et 2^e transformation sera adoptée cette année.

Dans le cadre de la Charte forestière, le Parc naturel régional du Morvan et le Conseil Régional de Bourgogne, avec l'appui de leurs partenaires forestiers, proposent une « contrat forêt » aux propriétaires forestiers qui s'engagent dans une gestion forestière exemplaire. Des aides spécifiques sont attribuées pour l'irrégularisation des résineux, la régénération naturelle du Douglas et la conversion des taillis en futaie feuillue.

Contact: Julien Delforge,
Chargé de mission forêt-filière bois,
Parc naturel régional du Morvan.
Tél.03.86.78.79.00.
Site internet: <http://www.parcumorvan.org>



Quelles sont les forêts certifiées ?

Bibracte – Mont Beuvray, Grand Site de France

D'une superficie de 920 hectares, la forêt de Bibracte couvre la totalité des pentes du Mont-Beuvray, troisième sommet du Morvan (821 m) et cache sous une partie de son couvert forestier les vestiges de l'ancienne capitale des Éduens.

Gérée par l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) de Bibracte pour le compte de ses propriétaires, (752 ha à l'État, Ministère de la Culture et de la Communication et 168 ha au Parc Naturel Régional du Morvan), la forêt de Bibracte Mont-Beuvray s'étend sur les communes de Glux-en-Glenne, Larochemillay et Saint-Léger-sous-Beuvray, à cheval sur les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre. Bibracte EPCC en a confié l'entretien et l'exploitation à l'ONF.

La gestion du massif est par ailleurs suivie par un comité de pilotage qui comprend les représentants de l'Office National des Forêts, du PNRM et des administrations concernées (DRAC et DREAL).

La hêtraie à sous-bois de houx, favorisée par les conditions de sol et de climat, couvre 50 % de sa surface, l'autre moitié étant constituée de peuplements de résineux plantés dans les années 1960-1970 sur d'anciennes prairies abandonnées par le recul de l'agriculture ou sur d'anciennes parcelles de feuillus reconverties.

La richesse biologique du milieu (présence importante d'espèces rares ou protégées, tant animales que végétales) est telle que le massif tout entier a été classé au titre des sites pour son intérêt paysager et scientifique et qu'il est référencé ZNIEFF et Natura 2000.

La gestion est différenciée par secteurs, selon qu'ils couvrent ou non des richesses archéologiques avérées et accueillent du public. Les 145 hectares occupant l'espace à l'intérieur des remparts de l'ancien oppidum sont l'objet d'un programme paysager à long terme (un siècle) permettant le travail des archéologues et la mise en valeur du site archéologique tout en préservant les zones écologiquement et biologiquement les plus intéressantes ou les plus fragiles.

Les 775 hectares restants ont un rôle principal de production forestière. Les peuplements résineux sont éclaircis afin de permettre une régénération naturelle et la réintroduction de peuplements feuillus. Entre 3 et 4000 m³ sont exploités dans ce cadre chaque année.

Les peuplements feuillus sont parcourus par une coupe d'amélioration ayant comme objectif d'orienter le peuplement vers la futaie irrégulière. Afin de valoriser cette ressource, Bibracte et la municipalité de Glux-en-Glenne ont installé deux chaufferies à plaquettes, en 2007 au musée puis en 2008 à Glux-en-Glenne, où elle dessert le centre de recherche ainsi que des bâtiments communaux.

Classée à double titre des Monuments historiques et des Sites, le site de Bibracte-Mont-Beuvray a été labellisé Grand Site de France en 2007. Plus d'informations sur le site: <http://www.bibracte.fr>



Montmain , un écrin de verdure aux portes d'Autun

Véritable écrin de verdure de 290 hectares bordant la ville d'Autun, la forêt de Montmain, composée de hêtraie, de chênaie-charmaie est un site exceptionnel au niveau écologique et paysager. Elle recèle des milieux naturels remarquables, abrite des plantes rares comme la sphaigne spongieuse et la drosera (plante carnivore protégée), des vestiges archéologiques galloromains (aqueduc et villa), et de nombreux captages d'eau potable pour la ville.



Englobant le sentier des gorges de Brisecou et la cascade du même nom, c'est un lieu privilégié de loisirs et d'activités de plein air pour les Autunois et leurs hôtes. La préservation de cette magnifique forêt essentiellement feuillue constitue surtout un bel exemple de réussite d'une action concertée entre différents acteurs ayant la même volonté environnementale.

En effet, alors que la Fondation de France qui en avait reçu le legs devait la mettre en vente en 2003, la Ville d'Autun, le GFSFM (Groupement pour la sauvegarde des feuillus du Morvan) et le Conservatoire des espaces naturels bourguignons se sont entendus pour l'acquérir et y développer une sylviculture durable, proche de la nature, en futaie irrégulière.

Chaque partenaire est propriétaire de parcelles propres: la ville d'Autun pour 191 ha, le Conservatoire 70 ha et le GFSFM de 32,5 ha dont une ancienne terre agricole de 7 hectares qui se recolonise en essences précieuses locales et qui fait l'objet d'un suivi technique de son évolution dans le cadre de la charte forestière du PNRM. Un chemin de découverte de la forêt permet de communiquer sur les milieux forestiers et les modes de gestion proches de la nature.



La forêt de Montmain du GFSFM s'est dotée de nichoirs à chouettes chevêches, de ruches pour les abeilles et d'un réseau d'arbres vieillissants et à cavité riches en espèces d'insectes menacés.

Plus d'informations sur le site: <http://sauvegarde-forets-morvan.com>



Préneley - Sources de l'Yonne, un site naturel remarquable

En 1998, face à une menace de transformation de la hêtraie en sylviculture intensive, les associations de défense de l'environnement ont obtenu le classement au titre de la Loi sur les paysages du site du Mont Préneley et des sources de l'Yonne. Inscrit comme Espace Naturel Sensible, le site a été acquis par le Conseil Général de la Nièvre en 1999. Il couvre le Mont Préneley, deuxième sommet du Morvan (855 m) et englobe les sources de l'Yonne et ses vestiges archéologiques gaulois contemporains de Bibracte.

D'une superficie de 104 ha, le massif forestier s'étend essentiellement sur la commune de Glux en Glenne (58) avec un débord sur celle de Villapourçon.

Dix habitats de complexes humides tourbeux et de forêts montagnardes concernés par la Directive européenne "Habitats", dont quatre prioritaires, ont été recensés sur le site. Ils abritent des espèces animales et végétales rares et menacées, dont l'Ecrevisse Pieds blancs et le Damier de la Succise (papillon) également cités dans la directive "Habitats". Une espèce végétale et 39 espèces animales sont protégées au plan national.

Cette exceptionnelle richesse a valu le recensement du site au titre de Natura 2000, du Plan du Parc Naturel Régional du Morvan, de l'inventaire des ZNIEFF et de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de la Nièvre. En outre, un arrêté de protection de biotope protège la tourbière.

Un Plan de gestion a permis de fixer les orientations en matière de préservation des habitats naturels. Des actions précises ont été retenues pour la conservation de la hêtraie et la réhabilitation des plantations de résineux. La maîtrise d'oeuvre a été confiée à l'ONF.

Le Conseil Général de la Nièvre a aménagé sur le site un sentier familial d'interprétation, à vocation pédagogique, permettant de découvrir les principales richesses écologiques, paysagères et historiques du site.

Plus d'informations sur le site: <http://www.cg58.fr>



Crédit-photos : SL – CG 58



Alligny, la carte postale de la forêt morvandelle

Dominant de loin le lac de Chamboux, la Forêt d'Alligny en Morvan (58) est une superbe forêt de 23 hectares 100 % feuillue avec hêtres, chênes, quelques charmes et bouleaux, caractéristique des sommets de collines morvandelles.

Rachetée par le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan, cette forêt a fait l'objet de coupes par pied d'arbre en 2004, pour conversion en futaie irrégulière dans un souci de maintien de la biodiversité et d'une production performante. Comme pour toutes ses forêts, le GFSFM, s'appuie pour la gestion de sa forêt d'Alligny sur l'expertise de Roland et Tristan Susse, membres de Pro Silva, association des forestiers partisans d'une sylviculture irrégulière, respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, tout en étant économiquement viable.

Il y a quatre types de stations forestières sur cette forêt, dont deux habitats naturels d'intérêt communautaire «Hêtraies-Chênaies collinéennes à houx», «Chênaie pédonculée méso-acidiphile» et un habitat d'intérêt régional «Groupement original d'aulnaie à ronce sur tourbe mésotrophe avec Prunus padus ».

Dans le cadre de la charte forestière du Parc Naturel Régional du Morvan, l'AFI (Association Futaie Irrégulière) en a fait avec l'ENGREF (École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts), un site de démonstration de conversion d'une futaie feuillue en futaie irrégulière et d'un suivi sylvicole, économique et écologique.

Plus d'informations sur le site: <http://sauvegarde-forets-morvan.com>



Crédit-photos : GFSFM



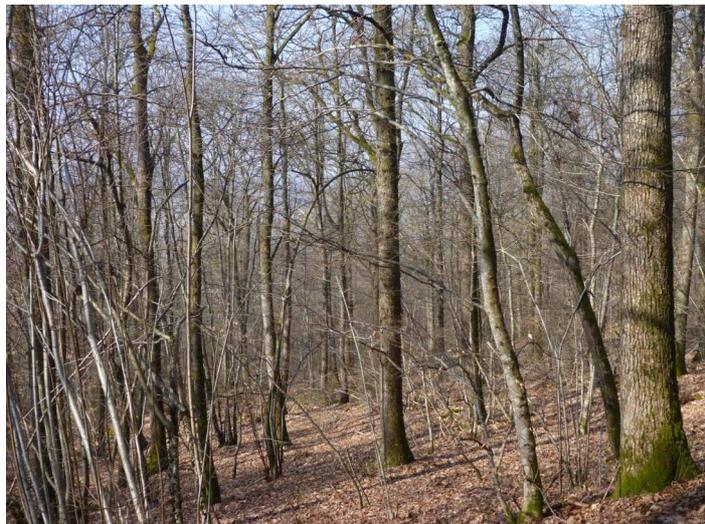
La Bresseille: 23,90 ha (Parc du Morvan)

Forêt emblématique de la lutte de la population pour la conservation des forêts de feuillus, la forêt de la Bresseille à Larochemillay, sauvée après un très dur conflit marqué notamment par une grève de la faim en 1993 pour empêcher sa coupe à blanc, classée en 1994, est propriété du Parc naturel régional du Morvan qui en a confié la gestion à l'ONF.

Surplombant l'étroite vallée de La Roche conduisant par le sud au pied du Mont Beuvray, la forêt de La Bresseille couvre 24 ha et présente un intérêt paysager très fort.

Elle est constituée à 53 % de résineux et son peuplement de feuillus accueille des robiniers. Son sous bois abrite une plante plus rare et protégée en Bourgogne: *Spergula morisonii*, la Spargoute printanière.

La forêt est traitée en futaie irrégulière, l'aménagement qui arrive à son terme va être renouvelé en 2012.



Crédit- photos : JD



Les membres du groupement :



B I B R A C T E

Remerciements à nos partenaires :



Contacts presse :

Vanessa DURIAUX
03 85 86 08 73
vanessa.duriaux@cc-autunois.fr

